

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

---

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° DN82

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

-----

### ARTICLE 22

A l'alinéa 6, substituer aux mots : « la collectivité publique » les mots : « l'État ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.